GEMENG
rouspert
mompech

Personnes de référence :
Guy STEMPER / Frank SCHMIT
Tél. : +352 73 00 66 – 202 / 222
E-mail : guy.stemper@rosportmompach.lu
frank.schmit@rosportmompach.lu

Certificat

Conformément au règlement des bâtisses de la Commune Rosport-Mompach du 10/10/2018 Ref 70C/005/2018 il a été délivrée l'autorisation suivante :

Lieu :	4, Rue du Barrage L- 6581 Rosport
Date de la demande :	28/11/2022
Numéro de l'autorisation :	161 / 2022
Numéro cadastral :	614/7812
Section cadastrale :	RB de ROSPORT
Projet :	Reconstruction de la toiture
Architecte / entreprise :	Jacob et Weis S.à.r.l. 60, Um Beil L-7653 Heffingen

Contre la présente décision, un recours peut être interjeté auprès du Tribunal Administratif par un avocat à la cour.

Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de 3 mois à partir de la notification ou de la publication sur les lieux de travail de la présente décision.

Rosport, le 30 NOV. 2022

Le bourgmestre,

Stéphanie Weydert